

Règlements sportifs

Formation Officiel B

Les officiels

	Officiel C	Officiel B	Officiel A
	Etre licencié à la FFN		
	Faire une demande écrite à la Ligue (A) ou à son Comité Départemental (B ou C)		
	- 14 ans minimum - 1 épreuve pratique de chronométrage sur 40 épreuves après une session d'information par le formateur départemental ou régional	- 16 ans minimum - 1 épreuve écrite - l'épreuve pratique de chronométrage - 3 épreuves pratiques sur 20 épreuves minimum : <ul style="list-style-type: none">• juge à l'arrivée• juge de virages côté départs• juge de virages côté virages	- 18 ans minimum - 2 saisons au moins d'officiel B validées - 1 épreuve écrite - 7 épreuves pratiques sur 25 épreuves minimum : <ul style="list-style-type: none">• juge-arbitre (x 2)• starter (x 2)• juge de nages (x 2)• superviseur salle de contrôle (x 1)
Juge-Arbitre			oui
Starter			oui
Superviseur			oui
Juge de nages			oui
Juge de virages en chef		oui	oui
Juge de virages		oui	oui
Juge à l'arrivée		oui	oui
Juge à l'arrivée en chef			oui
Chronométrateur en chef		oui	oui
Chronométrateur	oui	oui	oui

Le juge-arbitre peut être amené à demander à un officiel B côté plage de départ d'assurer à la fois les rôles de chronométrateur et de juge de virages. Dans ce cas, ces précisions devront être indiquées sur la feuille de jury.

Un officiel doit se limiter au strict respect des fonctions qui lui sont confiées dans un jury. Ainsi un officiel B qui occupe uniquement le poste de chronométrateur dans un jury ne devra pas intervenir pour signaler une faute de virages.

Dans tout jugement, il faut discerner :

- ce qui est **obligatoire** (ce que l'on doit faire) et qui devra être présent dans la technique du nageur
- ce qui est **interdit** (ce que l'on ne peut pas ou ne doit pas faire) et que l'on ne doit pas voir dans la technique du nageur
- ce qui est **autorisé** (ce que l'on peut faire) et qui peut apparaître ou non dans la technique du nageur

Les trois règles d'or de l'officiel de natation

- 1 – Le doute bénéficie toujours au nageur.
- 2 – Ce n'est pas parce que ce n'est pas « beau » ou « courant » que ce n'est pas correct.
- 3 – Tout ce qui n'est pas formellement interdit, c'est à dire explicitement écrit dans le règlement, est autorisé.

Chronométreur en chef

Il vérifie que tous les chronomètres sont en place sur leurs chaises dans chaque couloir.

Il récupère les cartes des chronomètres indiquant les temps enregistrés et, au besoin, vérifie les temps sur les chronomètres.

Chronométreur

Trois par couloir, plus deux « doubleurs ».

Essai des chronomètres : 10 minutes minimum. Exclusion des chronomètres présentant un écart supérieur à 40/100 par rapport au temps moyen. Essai contrôlé par le Juge-Arbitre et/ou le chef chronométreur.

Affectation des chronomètres par le Juge-Arbitre : 1 chef de ligne et 2 assistants par couloir. Les trois chronomètres d'un couloir ne peuvent appartenir au même club.

Chronomètres au 1/10^{ème} de seconde interdits.

Deux chronomètres d'un même club maximum par couloir.

Comme tous les officiels de la compétition, il n'a pas le droit d'encourager de la voix ou du geste un compétiteur.

Son rôle :

Il doit déclencher son chronomètre au signal du départ et à l'arrivée du concurrent de son couloir. Si le signal du départ est équipé d'un signal lumineux (flash), utilisé notamment pour les courses de 50 mètres en grand bassin, le chronométreur doit déclencher son chronomètre à la vue du flash sans attendre le signal sonore du départ.

Il note le temps trouvé sur la fiche. Les temps de tous les chronomètres de la ligne doivent figurer sur la fiche. Il enregistre les temps intermédiaires correspondant à des distances de courses officielles, et le temps du premier relayeur dans les épreuves de relais.

Il doit remettre son chronomètre à zéro aux coups de sifflet bref du juge-arbitre annonçant le départ de la course suivante.

Si le chronométreur arrête son chronomètre lors d'un virage ou si son chronomètre tombe en panne pendant une course, il doit le signaler immédiatement au chronométreur en chef ou au juge-arbitre pour se faire remplacer pour cette course.

Détermination du temps officiel

Le temps officiel est :

- le temps des chronomètres si les trois temps sont identiques.
- le temps de deux des chronomètres qui trouvent un temps identique.
- le temps intermédiaire si les trois temps sont différents.

Avec seulement deux chronomètres, le temps officiel sera le temps moyen (calculé) arrondi au centième inférieur. Exemple : si les temps trouvés sont 1'04''51 et 1'04''54, le temps officiel sera donc 1'04''52.

En cas de disqualification d'une équipe de relais, les temps intermédiaires enregistrés jusqu'au moment de la disqualification seront enregistrés comme temps officiels.

Chronométrage électronique

Chronométrage automatique : départ automatique quand le starter donne le départ ; arrêt par le nageur qui appuie sur sa plaque de touche.

Chronométrage semi-automatique : départ automatique quand le starter donne le départ ; arrêt par un chronométreur qui appuie sur un bouton poussoir.

Le chronométrage électronique automatique prime sur le chronométrage manuel (= manœuvré par un officiel).

En cas de défaillance de celui-ci, on aura d'abord recours au chronométrage semi-automatique si ce dernier est disponible.

Les temps au millième de seconde sont interdits. La troisième décimale ne doit pas être publiée dans les résultats, ni utilisée pour départager des concurrents. Deux concurrents dont les temps sont identiques jusqu'au 1/100^{ème} de seconde sont déclarés ex-æquo et classés à la même place.

Pour les records de France (d'Europe ou du Monde), un équipement de chronométrage électronique et de classement automatique, ou semi-automatique si ce dernier est défaillant, doit être disponible et utilisé. Pour les Meilleures Performances Françaises, le chronométrage manuel est autorisé.

Divers chronométrage

Un chronomètre manœuvré par un officiel est considéré comme un chronomètre manuel.

Le Juge-Arbitre peut contrôler les chronomètres, et annonce les temps officiels.

S'il n'y a qu'un chronométreur par couloir, un chronométreur supplémentaire (doubleur) doit être désigné.

Juge à l'arrivée

Désigné par le juge-arbitre s'il le juge utile, placé dans le prolongement de la ligne d'arrivée, en position surélevée.

Son rôle

Relever par écrit, pour chaque série, l'épreuve, le numéro de série, et l'ordre d'arrivée en notant dans l'ordre les numéros de couloir.

Remarques

En l'absence de chronométrage électronique, et si le jury comporte effectivement trois chronométreurs par couloir, les juges à l'arrivée ne sont pas nécessaires. Le classement est fait d'après les temps trouvés par les chronométreurs.

En l'absence de chronométrage électronique, avec moins de trois chronométreurs par ligne, et si le classement des juges à l'arrivée est différent de celui trouvé par classement des temps trouvés par les chronométreurs, c'est le Juge-Arbitre qui détermine le classement et attribue les temps aux compétiteurs.

Contrôleur aux virages en chef

Un à chaque extrémité du bassin.

Il s'assure que tous les contrôleurs aux virages sont à leur poste et remplissent leur fonction.

Contrôleur aux virages

Un par couloir à chaque extrémité du bassin.

Ses rôles

Juger si les virages sont corrects en fonction des règlements en vigueur, et signaler oralement ou par signal, puis par écrit toute faute constatée directement au Juge-Arbitre.

L'observation du virage doit se faire du début du dernier mouvement de bras avant le contact du mur, et jusqu'à l'achèvement du premier mouvement de bras, sauf en brasse où cela va jusqu'à la fin du second mouvement de bras, après le virage..

Les contrôleurs sur la plage de départ doivent s'assurer que les nageurs se conforment au règlement en vigueur du signal de départ jusqu'à l'achèvement du premier mouvement de bras, sauf en brasse où cela va jusqu'à la fin du second mouvement de bras.

Les contrôleurs sur la ligne d'arrivée doivent s'assurer que les nageurs se conforment au règlement en vigueur à partir du début du dernier mouvement de bras avant le contact avec le mur.

Lorsque qu'un dispositif spécial de départ en dos est utilisé, chaque contrôleur de virages côté départ est chargé d'installer et d'enlever ce dispositif.

Pour les courses de 800 et 1500 mètres nage libre, les contrôleurs de virages enregistrent le nombre de longueurs effectuées par le nageur de son couloir.

Les contrôleurs situés à l'extrémité du bassin opposée à la plage de départ, signalent aux concurrents le nombre de longueurs qu'il leur reste à parcourir à l'aide de panneaux disposés sur le bord du bassin devant chaque couloir (épreuves 800 et 1500 nage libre uniquement).

Le contrôleur aux virages côté départ demande au nageur de quel côté du couloir il préfère avoir ces panneaux et en informe son collègue à l'autre extrémité du bassin. Un équipement électronique peut être utilisé incluant un affichage sous l'eau.

Les contrôleurs situés sur la plage de départ, signalent à ces mêmes concurrents les deux dernières longueurs de bassin par un signal sonore à la cloche ou au sifflet (signal donné quand le nageur se trouve à deux longueurs plus 5 mètres de l'arrivée ; le signal doit être répété après le virage jusqu'à ce que le nageur ait atteint la marque des 5 mètres sur la ligne de couloir).

Le contrôleur aux virages côté départ doit juger la conformité des prises de relais.

Dans les épreuves de relais, l'équipe d'un nageur dont les pieds ont perdu le contact avec le plot de départ avant que le coéquipier le précédant ne touche le mur sera disqualifiée.

Lorsqu'un dispositif automatique de mesure des prises de relais avec plate-forme de départ et plaque de touche est utilisé, la tolérance maximum pour un départ anticipé est de 3/100 de seconde. Un tel dispositif prévaudra sur le jugement du contrôleur de virages.

Règlements des virages

Papillon

A partir du début du premier mouvement de bras après le départ ou un virage, le nageur doit être en position ventrale.

Au virage et à l'arrivée, toucher le mur à deux mains simultanément (possibilité de décaler les mains) à la surface, sous la surface ou au-dessus de la surface de l'eau. Au moment du contact avec le mur, les mains doivent être séparées et non superposées.

Il n'est permis de se tourner sur le dos à aucun moment, sauf au virage où après le toucher du mur il est permis de tourner de n'importe quelle manière dès lors que le corps est en position ventrale après avoir quitté le mur.

Le retour des mains sous-marin est interdit, y compris lors du dernier mouvement avant le contact du mur.

La coulée est limitée à 15 mètres (jugée au point de sortie de la tête du nageur). A ce moment-là, le nageur doit être revenu à la surface et doit y rester jusqu'au prochain virage ou jusqu'à l'arrivée. Lors de la coulée, le nageur n'a droit qu'à une seule traction de bras avant son retour à la surface, car le retour des bras vers l'avant doit être aérien.

Dos

Position dorsale : elle peut inclure un roulis inférieur à 90 degrés par rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente.

Avant le départ, les nageurs doivent s'aligner dans l'eau face à l'extrémité de départ, avec les deux mains sur les poignées de départ. Il est interdit de se tenir dans ou sur les trop-pleins ou d'accrocher les orteils au bord du trop-plein, ainsi que sur le haut du mur ou de la plaque de touche. Lorsque le dispositif spécial de départ est utilisé, les orteils des deux pieds du nageur doivent être en contact avec le mur ou la plaque de touche.

Lors de l'approche du mur, au virage, le nageur peut se mettre en position ventrale avant le contact du mur, après quoi une seule et immédiate traction continue du bras ou traction simultanée des deux bras peut être faite pour amorcer la rotation. Le nageur doit être revenu en position dorsale lorsqu'il quitte le mur.

Le contact obligatoire avec le mur peut se faire avec n'importe quelle partie du corps.

Au départ et au virage, la coulée est limitée à 15 mètres. A partir de ce moment-là, la tête du nageur doit avoir coupé la surface de l'eau.

A l'arrivée, le nageur doit toucher le mur en position dorsale dans son couloir.

Brasse

Au virage et à l'arrivée, le toucher du mur doit se faire à deux mains simultanément (possibilité de décaler les mains) à la surface, sous la surface ou au-dessus de la surface de l'eau. Au moment du contact avec le mur, les mains doivent être séparées et non superposées.

Il n'est permis de se tourner sur le dos à aucun moment, sauf au virage où après le toucher du mur il est permis de tourner de n'importe quelle manière dès lors que le corps est en position ventrale après avoir quitté le mur.

Au dernier mouvement avant le virage et à l'arrivée, un mouvement de bras non suivi d'un mouvement de jambes est autorisé.

La tête peut être immergée après la dernière traction de bras avant le toucher, à condition qu'elle coupe la surface de l'eau à un certain point lors du dernier cycle complet ou incomplet précédant le contact.

Les coudes restent immergés sauf après la dernière traction avant le contact du mur avant le virage ou l'arrivée, et pendant le virage.

Au départ et au virage, lors de la coulée, le nageur peut faire un mouvement de bras se prolongeant jusqu'aux jambes pendant lequel le nageur peut être complètement submergé. Un seul coup de pieds de papillon est autorisé à n'importe quel moment avant le premier mouvement de jambes de brasse.

La tête doit couper la surface de l'eau avant que les mains ne se tournent vers l'intérieur lors de la phase la plus large du 2^{ème} mouvement de bras après le virage.

Nage libre

Au virage, le nageur doit avoir un contact avec le mur avec n'importe quelle partie du corps.
La coulée est limitée à 15 mètres comme en dos et en papillon (jugée au point de sortie de la tête du nageur).

Virages des épreuves de 4 nages individuel

Chaque partie s'achève conformément à la règle qui s'applique à la nage concernée.
Ainsi, pour le virage dos-brasse, il est interdit au nageur de se placer en position ventrale avant le contact avec le mur.
Dans le parcours de nage libre d'une épreuve de 4 nages, le nageur doit demeurer en position ventrale sauf pendant l'exécution du virage. Il doit être revenu en position ventrale avant tout mouvement de jambes ou de bras.

Juge de nages

Deux (quatre aux JO et aux CM) placés de chaque côté du bassin. Ce sont les seules personnes, en dehors du Juge-Arbitre, qui ont le droit de marcher le long du bassin en suivant les concurrents.

Ses rôles

Juger si les nages sont correctes en fonction des règlements en vigueur, et signaler oralement ou par signal, puis par écrit au Juge-Arbitre toute faute constatée.
Aider les inspecteurs aux virages en jugeant les virages et les arrivées à chaque extrémité du bassin.

Starter

Deux starters peuvent être désignés pour la compétition, mais ils officient à tour de rôle.
Le starter est placé à environ cinq mètres de la ligne de départ sur le côté du bassin, de manière à être vu par les chronométreurs et entendu par les nageurs.

Juge-Arbitre

Deux juges-arbitres sont désignés pour la compétition, mais ils officient à tour de rôle.
Le juge-arbitre dirige la compétition de natation de bout en bout et est obligatoirement un officiel A.
C'est le seul membre du jury qui a la qualification d'arbitre et peut donc disqualifier un concurrent de sa propre initiative ou sur rapport d'un des juges du jury. Toutes les disqualifications sont soumises à la décision définitive du Juge-Arbitre.

Rôle au départ

Il se place à environ cinq mètres de la ligne de départ sur le côté du bassin opposé à celui du starter.
Il donne une série de coups de sifflet brefs : ordre pour les chronométreurs de remettre leur chronomètre à zéro, et aux nageurs de se déshabiller et de se présenter derrière leurs plots.
Il donne un coup de sifflet long : ordre pour les nageurs de monter sur les plots. (En dos, les nageurs doivent rentrer à l'eau ; ce coup de sifflet est suivi d'un deuxième coup de sifflet long ordonnant aux nageurs de se placer sans délai en position de départ, les mains accrochées à l'étrier de départ. Ce deuxième coup de sifflet doit être donné quand tous les nageurs sont dans l'eau et revenus à la surface de manière à l'entendre).
Signale au starter qu'il peut donner le départ en levant le bras tendu et le laisse levé jusqu'au signal du départ.
Peut à tout moment surseoir à l'exécution du départ en baissant le bras.
Dans les compétitions avec règle des deux départs, peut rappeler les concurrents en cas de faux-départ au premier départ par un coup de sifflet, qui sera suivi immédiatement par le signal du départ répété (exécuté par le starter).

Points particuliers du règlement

Le départ

Les règlements FINA imposent la règle « un départ ».

Il n'y a pas de rappel des nageurs en cas de faux départ.

Si le signal de départ est émis avant que la disqualification ne soit déclarée, la course continue et le nageur ou les nageurs fautifs sont disqualifiés à la fin de la course.

Si la disqualification est prononcée avant le départ, le signal du départ n'est pas donné. La procédure de départ reprend au coup de sifflet long du juge-arbitre (deuxième coup de sifflet long pour le dos).

Le départ se fait en plongeant pour les épreuves de nage libre, brasse, papillon et 4 nages individuel, dans l'eau pour les épreuves de dos et de relais 4 nages.

Donc, un nageur qui veut effectuer son parcours de nage libre en nageant sur le dos, doit néanmoins prendre son départ en plongeant.

La FFN autorise la règle « deux départs » pour les compétitions réservées aux Avenir, et les compétitions de type interclubs (par équipes). Dans ce cas, les nageurs sont rappelés en cas de faux départ lors du premier départ uniquement.

Ordre des 4 nages

Epreuve individuelle : papillon, dos, brasse, nage libre (*).

Relais : dos, brasse, papillon, nage libre (*).

(*) Nage libre désigne ici tout style de nage autre que dos, brasse ou papillon.

La course

Les courses seront organisées en séparant les nageurs et nageuses.

Un nageur nageant tout seul une épreuve devra couvrir la distance complète pour se qualifier.

Un nageur doit demeurer et terminer sa course dans le couloir où il l'a commencée.

Tous les moyens d'améliorer la flottabilité, la propulsion ou la vitesse sont interdits (tels gants palmés, palmes, nageoires, bandes élastiques, matières adhésives, etc.).

Aucune sorte de « strap » n'est autorisée, à moins qu'il ne soit approuvé par le médecin de la compétition.

Le bonnet (ou les bonnets) et les lunettes de nage sont autorisés.

Un nageur suivi et encouragé au bord du bassin sera disqualifié.

Au virage, il est interdit de faire un pas ou de se pousser au fond du bassin. A chaque virage, le nageur doit avoir un contact physique avec le mur.

Un nageur qui se tient debout pendant une épreuve de nage libre ou la partie nage libre d'une épreuve de quatre nages ne doit pas être disqualifié, mais il ne doit pas marcher.

Il est interdit de se tirer à la ligne de couloir.

Il y a quatre nageurs dans chaque équipe de relais. Des relais mixtes peuvent être nagés. Les relais mixtes doivent être composés de deux (2) hommes et deux (2) femmes. Les temps intermédiaires réalisés dans les épreuves de relais mixtes ne peuvent pas être enregistrés comme records et/ou temps d'engagement.

Une équipe de relais sera disqualifiée si un membre de l'équipe autre que celui désigné pour nager cette longueur entre dans l'eau lorsque la course est en cours, avant que tous les nageurs de toutes les équipes n'aient fini leur course.

Les membres d'une équipe de relais et leur ordre de départ doivent être précisés avant la course. Un membre d'une équipe de relais ne peut concourir qu'une seule fois dans le même relais. La composition d'une équipe de relais peut être modifiée entre les séries et la finale. Le fait de ne pas nager dans l'ordre indiqué entraînera la disqualification de l'équipe. Des remplacements peuvent être effectués uniquement sur urgence médicale attestée.

Un nageur ayant fini sa course, ou sa distance dans une épreuve de relais, doit quitter la piscine aussitôt que possible sans gêner tout autre nageur qui n'a pas fini sa course. Sinon, le nageur fautif ou son équipe de relais, sera disqualifié.

Lors d'une compétition, aucune régulation d'allure n'est autorisée. Tout plan ou dispositif destiné à cet effet est interdit.

Les maillots

Lors des épreuves de natation, les compétiteurs doivent porter des maillots de bain d'une pièce pour les hommes et d'une ou deux pièces pour les femmes qui

- pour les hommes ne doit pas dépasser au-dessus du nombril et au-dessous des genoux,
- pour les femmes, ne doit pas couvrir le cou, ni dépasser au-delà des épaules et au-dessous des genoux.

Le maillot de bain doit être réalisé dans une matière « textile » exclusivement. Les « fermetures éclair » et autres dispositif de fermeture ne sont pas autorisés.

Un officiel constatant qu'un nageur porte un slip de bain sous son maillot doit le signaler au juge-arbitre qui vérifiera et, le cas échéant, disqualifiera le nageur.

Records

La FFN reconnaît les records de France en grand bassin dans les épreuves suivantes :

nage libre : 50, 100, 200, 400, 800, 1500 mètres.

dos, brasse et papillon : 50, 100 et 200 mètres.

4 nages : 200, 400 mètres.

relais : 4 x 100 nage libre, 4 x 100 mètres 4 nages, 4 x 200 nage libre.

relais mixtes : 4 x 100 nage libre, 4 x 100 mètres 4 nages.

La FFN reconnaît les records de France en petit bassin dans les épreuves suivantes :

nage libre : 50, 100, 200, 400, 800, 1500 mètres.

dos, brasse et papillon : 50, 100 et 200 mètres.

4 nages : 100, 200, 400 mètres.

relais : 4 x 50 mètres nage libre, 4 x 50 mètres 4 nages, 4 x 100 mètres nage libre, 4 x 100 mètres 4 nages, 4 x 200 mètres nage libre.

relais mixtes : 4 x 50 mètres nage libre, 4 x 50 mètres 4 nages, 4 x 100 mètres nage libre, 4 x 100 mètres 4 nages.

Pour les relais, deux types de records sont enregistrés : les records d'équipes de club, et les records d'équipe nationale.

Les records ne peuvent être établis que par des nageurs portant des maillots de bain approuvés par la FINA. Les records ne peuvent être établis que dans de l'eau douce (salinité inférieure à 3 g/l) , et ne sont pas reconnus en eau de mer ou océan.

Record régional

Pour qu'un record régional soit homologué, il faut trois chronomètres par couloir (ou un système de chronométrage électronique).

La fiche de record doit mentionner :

- le nom, le club et le numéro de licence du nageur
- l'épreuve et le temps officiel réalisé
- les temps trouvés par les trois chronomètres
- les temps d'essai des trois chronomètres et le temps moyen des essais
- les signatures du Juge-Arbitre et des trois chronomètres

Le premier relayeur d'un relais peut faire homologuer sa performance comme record individuel. Si le relais est disqualifié pour une faute commise après la fin de son parcours, sa performance et son record restent valables.

Le bassin équipé pour une compétition

